

CONFÉRENCE

Comment maîtriser la sinistralité en chirurgie orale ?

Dr Marchand P

MACSF - Paris

Après un rappel de la sinistralité professionnelle annuelle moyenne en implantologie et chirurgie notamment (rapport MACSF 2016) et une analyse de cette situation quant aux conséquences en Responsabilité Civile Professionnelle, nous évoquerons le cadre légal actuel via les conditions de la responsabilité indemnitaire définies par la loi du 4 mars 2002.

Les précautions à respecter pour un exercice serein et respectueux du contexte médico-légal, en chirurgie implantologie plus spécifiquement, seront développées : recommandations de bonne pratique ; information et consentement éclairé ; quelques notions essentielles (rôle de sachant, état initial, dossier clinique, etc.).

L'exposé se terminera sur le rôle d'une assurance RCP et les conseils pour gérer au mieux une réclamation de patient avec une éventuelle déclaration de sinistre.

patrick.marchand@macsf.fr